



Non respect des heures de pause et heures d'amplitude

Par **syhn**, le **29/05/2009** à **14:43**

Bonjour,
Je vous envoie ce message car je me pose plusieurs questions. Travaillant dans la grande distribution (animateur de vente-> adjoint chef de rayon), la pression au travail est de plus en plus grande. Dernièrement nous étions en inventaire. J'ai fait ma semaine avec des heures comme suit:
lundi: repos
mardi: 4h-12h
mercredi: 4h-14h , 18h45-00h
jeudi: 00h-09h
vendredi: 4h-11h45
samedi: 4h-12h
Je me pose des questions concernant les heures d'amplitude du mercredi et les heures max réalisées? Que dois-je faire pour que cela ne se reproduise pas? (sachant qu'on n'a pas vraiment le choix de dire non)

Par **Visiteur**, le **29/05/2009** à **15:15**

bonjour,
[citation]mercredi: 4h-14h , 18h45-00h
jeudi: 00h-09h [/citation]
si je compte bien 15 heures d'affilées ???
[fluo]durées maximales selon la loi[/fluo] (sauf dérogations)
10 heures par jour
48 heures par semaine ;
44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.
repos quotidien 11 heures
20 minutes de pause lorsque le travail atteint 6 heures...
[fluo]Que dois-je faire pour que cela ne se reproduise pas? (sachant qu'on n'a pas vraiment le choix de dire non)rn[/fluo]
faites un petit tour dans votre convention collective voir si il existe une dérogation pour les heures d'inventaire....

Par **syhn**, le **29/05/2009** à **15:29**

la convention parle juste du temps d amplitude qui est ramene a 10h le jour d inventaire (au lieu de 12h)

Par **Visiteur**, le **29/05/2009** à **15:42**

un petit mieux dans votre conventin 12 h au lieu de 11 h mais là n'est pas votre problème
!!!rn
rnque vous dire à votre question : rn
rn[fluo]Que dois je faire pour que cela ne se reproduit pas? [/fluo]rn
rnvoila une partie de la réponse (que vous avez trouvé tout seul)rn
rn[fluo](sachant qu on as pas vraiment le choix de dire non) [/fluo]rn
rnsoit vous intentez une action .. à vos risques et périls...rn
rnsoit vous subissez.... rn
rndésolée...